



CR CT UNSA 27 juin 2013



## CR UNSA DU COMITE TECHNIQUE DU 27 JUIN 2013

La séance débute à 14h.

### Informations du Président

Un point est ajouté à l'ordre du jour, en fonction d'une demande du Ministère: **opportunité de la création d'un ESPE** (avis).

**Budget 2012:** le fonds de roulement (FDR) est finalement identifié au niveau prudentiel recommandé: il correspond à 30 jours de fonctionnement (il était auparavant estimé à 26 jours).

La trésorerie est de 60 M€ et le déficit de 1,6 M€.

Le Président évoque l'éventualité d'un gel d'emplois: en libérant du budget, cela éviterait la tutelle du rectorat, mais ne dégagerait de capacité d'auto-financement que pour 2015 (après une année).

La négociation avec le Ministère a été plutôt bonne: ce dernier a accordé 4M€ et 60 emplois accordés sur 3 ans. Cette somme évite un prélèvement de 4M€ sur le FDR, et évitera d'enregistrer un déficit pour la 2e année consécutive (lequel pourrait conduire à la mise sous tutelle du rectorat).

Les 3 x 20 emplois seraient principalement gelés ("économie" moyenne de 60k€ annuel/emploi), auxquels s'ajouteraient encore 40 à 60 emplois UL par an. Cette politique de gel doit être soumise au Sénat, puis au CA.

Le Président affiche le maintien de la perspective de porter toutes les primes indemnitaires statutaires au taux 5 en 2014-2015 (cat. B et A), voire au-delà (cat. C), progression financée sur les gels de poste.

Cependant le CNESER a évalué qu'il y a déjà 160 emplois "en trop" à l'UL, ce qui peut nous inquiéter si un nouveau modèle d'allocation de moyens incluant la masse salariale est mis en place: l'UL apparaîtra alors "favorisée". La CPU est contre ce nouveau modèle.

Le Président remarque que les universités se sortant bien des RCE sont récentes, de taille modeste et d'échelle régionale (Université de Bourgogne, La Rochelle...). Mais certaines répondant à ce profil se trouvent pourtant dans une situation critique (Le Mans, Le Havre).

Le Président identifie une cause possible des difficultés suite aux RCE: le gouvernement a mis fin au financement des fusions d'universités pour mettre en place un financement par projets (Grand Emprunt) et a imposé un certain nombre de charges supplémentaires (CAS pension....) sans abonder en conséquence le budget des universités.

### Point 1 : Désignation du Secrétaire adjoint

Benoît Klein (FSU).

### Point 2 : Approbation de 4 PV(4 et 22 février, 13 mars et 19 avril 2013)

Ils sont cette fois en mode PDF Texte (permettant la recherche et le copier-coller), comme demandé par les élus du CT.

Adoptés à l'unanimité.

### Point 13 : Questions diverses

À la demande des élus du CT, renouvelée en séance, les Questions diverses sont traitées en priorité.



CR CT UNSA 27 juin 2013

## Question commune à toutes les Organisations Syndicales (OS)

### **Modalités ARTT à la Direction de la Documentation (DDE)**

Le DGS confirme que les modalités définies par la direction de la DDE sont plus limitatives qu'il n'était prévu dans le cadre du Régime spécifique; la tolérance d'1/4h maximum de variation par rapport à un horaire prévu ne devant à l'origine s'appliquer aux agents que pour leurs seules plages inscrites sur les plannings d'ouverture, de fermeture ou de service public. L'Administration et la DDE ont donc programmé une réunion de travail sur ce sujet. L'Administration établit qu'elle ne souhaite pas que ces modalités donnent lieu à un nouveau règlement particulier, elles doivent donc s'inscrire dans les dispositions du Règlement qui vient d'être adopté.

L'Administration donne les noms de ses représentants au **Comité de suivi ARTT** et à l'**Instance d'arbitrage**, les OS doivent transmettre ceux de leurs représentants. Le Comité de suivi sera réuni une première fois à la mi-juillet.

Un élu Unsa fait remarquer que les représentants de l'Administration au Comité de suivi ne comportent aucun messin, malgré les changements importants pour les collègues de l'ex-UPVM.

## Questions de la CGT, FSU, FO

### **1. Questions restées sans réponse**

- Pour des raisons de fluidité et de rapidité, le Président continuera à lire les questions adressées par les OS.
- Le **mouvement interne** (ITRF) a été publié, avec une liste restreinte aux postes réellement vacants et financés à la date de publication. Une ancienneté de 3 ans sur son poste actuel est demandée pour avoir droit à candidater à une mutation. Ces deux mesures doivent permettre de stabiliser les agents de l'UL après de nombreux mouvements depuis la fusion. Les vœux libres exprimés permettront un mouvement en cours d'année au fil de l'eau.  
A noter qu'un agent doit rester sur son poste 3 ans.
- Une OS et l'UNSA demandent une information sur les **postes AENES** libérés par des mutations académiques et qui ne sont pas parus dans ce mouvement. Le DGS signale que ces postes sont en attente de candidature (?), de transformation...
- Rattachement de l'**Action sociale** à la DRH: il a déjà été répondu à cette question, l'organigramme a été défini par l'administration précédente en novembre 2011 et n'a pas été remis en cause par l'équipe actuelle.
- **Périodes de fermeture** de l'établissement: elles n'ont pas été votées en CA mais les personnels ont eu l'information et les composantes ont reçu une circulaire. Elles ont été soumises au CT du 12 novembre 2012.
- **Statut de l'élu**: 1<sup>e</sup> réunion du GT le 17/07.
- **Jour de carence**: l'abrogation doit encore être votée au parlement dans la loi de finance 2014, pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Une ambiguïté restait concernant les contractuels travaillant en Moselle, à qui le jour de carence n'a donc pas été appliqué. Le Ministère a émis une Note le 18/04/2013 signifiant la perception rétroactive du jour de carence depuis 2012. Pour les agents concernés (120 agents), l'UL prélèvera donc un maximum de 3 jours de créance chaque mois, en les étalant sur autant de mois que nécessaire.
- **Référent DRH** pour les cas individuels défendus par les OS: il sera désigné à la rentrée.



CR CT UNSA 27 juin 2013

- **Audit** à l'UL: il n'y en a pas eu. Un accompagnement a été effectué par un cabinet, sur le fonctionnement en équipe des VPs et des directions de l'UL.
- **Contrats à 80%** sur des crédits de suppléance: ils respectent bien le nouveau Règlement de gestion des contractuels (lequel ne mentionne pas les quotités de travail). Un budget a été réservé pour payer les remplaçants (mais il est épuisé à ce jour).

## 2. Mutations AENES

Le DGS indique que peu de candidatures ont été reçues sur des postes UL (1 Cat C). Le régime indemnitaire n'est pas favorable (inférieur au Rectorat); la charge de travail attendue est un frein (elle explique d'ailleurs aussi les départs). L'UL n'est pas attractive pour ces personnels, elle pâtit d'une mauvaise image (colportée par les personnels, selon le DGS). De plus tous les postes sont à profil et l'accord du responsable est nécessaire. Ceux-ci ont été déçus par les candidats qui ne s'étaient pas renseignés sur le fonctionnement de l'Université (probablement car ce n'était pas leur premier choix), d'où des recrutements infructueux.

Une OS fait remarquer que 38 personnels UL ont demandé à partir, ce qui n'est pas bon signe.

## 3. Emplois fractionnés

Le DGS indique, qu'il ne doit pas y avoir plus de 2 demi-postes pour un agent (2 mi-temps) et dans des proportions 50/50 ou 40/60.

## 4. Marché national GAUSS

Le DGS confirme que l'UL sera soumise au marché GAUSS. C'est un projet de l'État, qui aboutira en sept 2014. Il ne couvrira cependant pas tous les marchés du Magasin central (FST), mais seulement dans un premier temps les consommables. Le marché Chimie sera effectif en 2016, sur périmètre à définir; de toute façon les commandes hors marché sont toujours possibles sur les produits non fournis dans GAUSS. Concernant le Magasin central, les conditions de sécurité et de reconditionnement dans le magasin sont à revoir pour 2017. Les personnels seront accompagnés dans ce changement (pas de suppression de poste, évolution des fonctions / métiers). Question d'une OS: Quelles seront les conditions du SAV, réputé très long à l'UGAP? Président: Le CNRS est concerné aussi, l'Uds (Strasbourg)... Dans le cadre de ce marché l'UGAP devra répondre aux besoins, des gains financiers sont à prévoir, mais en termes de nouveaux services aussi.

## 5. Psychologue du travail

Une étude est en cours pour mettre ce nouveau service à disposition des personnels. Le CHSCT en a fait la demande. La convention avec la psychologue du travail de la MGEN (au bénéfice des personnels de la présidence) échoit en juin. Le financement d'un poste à temps plein est écarté, possibilité d'achat de vacations de psychologue pour une présence régulière, pour l'année prochaine.

## 6. Taille des PJ dans la messagerie

Le Président indique que la taille maximale est standard pour les serveurs de messageries, et écarte tout soupçon d'une manœuvre de censure. Une OS signale que des agents ont constaté récemment une barrière dès 300 Ko ne permettant plus l'envoi de simples programmes de colloques. L'Administration s'étonne et va vérifier ce point technique.



CR CT UNSA 27 juin 2013

## **SGEN**

### **1. CCPANT**

Elle sera installée le 5 juillet.

Mise en place du Règlement de gestion des Contractuels BIATSS: Elle a pris du retard; un rappel de traitement sera versé rétroactivement depuis janvier pour les agents concernés. De sept à déc., les contractuels avant le 1er janvier 2013 auront le choix entre la continuation de leur contrat antérieur, ou l'établissement d'un nouveau contrat selon le nouveau Règlement (un avenant n'étant pas suffisant pour intégrer les nouvelles dispositions); leur ancienneté acquise sera rappelée sur leur nouveau contrat.

### **2. Limitation du service des Enseignants vacataires à 187 h éq. TD**

La VP Moyens indique qu'il ne s'agit que du rappel de la réglementation, qui fixe une limitation financière à 7000€/an, ce qui rapporté au nombre d'heures donne 187. Une OS pose la question des vacataires ayant déjà dépassé cette limite? Le Président répond qu'eût égard à la situation transitoire, des dérogations sont accordées cette année pour différents services dans les ex-établissements.

## **UNSA**

### **1. Action sociale**

M. Robert (VP CVU) n'assiste pas au CT, le DRH signale qu'une convention est en cours d'écriture. Une subvention de l'UL à CAPSUL est à l'étude; des locaux, et 1/2 poste sont mis à disposition et une subvention de 14 000€ a été versée pour la gestion des cartes (7 000 personnes). La DVUC est notamment en charge du dossier.

Le Président confirme que la DVUC prendra en charge les actions relevant de l'établissement après transfert des moyens et des personnels nécessaires: fête de Noël pour les enfants du personnel, centre aéré du Saulcy, très apprécié. Vos élus UNSA s'inquiètent de la rumeur indiquant que ce centre aéré serait fermé. Le président rétorque qu'une telle décision n'a pas été prise et qu'au contraire une réflexion est menée pour l'étendre à tout l'UL, mais la forme n'est pas encore définie.

### **2. ARTT**

Les modulations prévues dans le Règlement (quotités et demi-journées travaillées) sont fixées pour préserver les rompus de temps partiel et donc les contractuels positionnés dessus. Cependant des propositions différentes pourront être remontées en fonction de l'historique et elles seront examinées.

### **3. Contrats étudiants**

La rémunération est celle prévue (équivalent SMIC horaire). L'UNSA fait remarquer que celle des tuteurs informatique a été revalorisée, pourquoi pas les autres? L'administration indique qu'une autre grille pourrait être élaborée pour des fonctions nécessitant un niveau de compétences spécifique.

### **4. Modulation de la prime statutaire pour raison d'arrêt maladie**

Le DRH confirme qu'elle dépend toujours des ex-établissements, en l'absence d'une règle UL. L'UHP appliquait une modulation après 3 mois de congé de maladie ordinaire; cette modulation, explique-t-il, permet de compenser la surcharge de travail des collègues restants en leur attribuant une prime



CR CT UNSA 27 juin 2013

exceptionnelle. L'UNSA fait remarquer que si cela peut s'entendre pour des gros services, ce n'est pas les cas pour des personnels isolés qui retrouvent le travail à leur retour. Le débat sur l'harmonisation est à ouvrir.

### **5 Facturation (amende pour retard de paiement de 40€/jour)**

Le DGS reconnaît que l'agence comptable accuse du retard. Des vacataires doivent être recrutés pour épuiser les opérations en attente. Il faut être à jour pour le 1 octobre. La chaîne aboutissant à la facturation doit être améliorée: elle comprend à ce jour 600 interlocuteurs "historiques" dans l'UL et les gestionnaires Sifac des composantes sont trop nombreux et pas toujours suffisamment spécialisés. Ces handicaps liés au changement d'échelle de l'UL entraînent retards et dysfonctionnements. L'université de Bordeaux a fait le choix d'en limiter le nombre.

### **6. PCA (Prime de Charges Administratives)**

Elles seront établies au prochain CA restreint.

### **7. Externalisations**

Le DGS indique qu'elles ne font pas l'objet d'une extension de périmètre. Les prestations de l'UGAP, jugées insatisfaisantes, sont abandonnées à 70%.

Une OS précise qu'il faut distinguer bureaux et espaces publics (amphis, couloirs, WC...) dans l'évaluation du temps consacré, pour éviter un surcroît de pression sur les agents d'entretien ou une dégradation des prestations. Le DGS indique que le cahier des charges le prévoit comme possible voire nécessaire à une réponse concurrentielle. En plus de l'attributaire, un contrôleur de prestation externe sera recruté, permettant des pénalités devant le juge de paix. À noter que les tags et les graffitis nécessitant une intervention spécifique sont exclus du marché Entretien.

### **8. Prime exceptionnelle 2012 de 85k€**

Le DGS annonce l'envoi aux élus du CT du tableau récapitulatif sur la structure (effectivement reçu pendant le CT).

### **9. CLSH**

Le DGS indique que les services du Campus Lettres et Sciences Humaines (au bénéfice des collègiums ALL et SHS) seront maintenus au minimum jusqu'en septembre 2014. Ils pourraient ensuite être répartis entre 2 UFR. Le devenir des Bibliothèques d'UFR sera en discussion en 2013-2014, avec une perspective de rattachement à la DDE; il en ira de même pour le Patrimoine. La Logistique (entretien) serait prise en charge par une des deux composantes.

### **10. Bilan social de l'UL**

Le DGS indique qu'il est en phase de relecture, pour un passage en CT en octobre.

## **Point rajouté à l'ordre du jour par le président : avis sur l'opportunité de création d'une ESPE en 2013**

Document donné en séance.

Le dossier d'accréditation a été voté au dernier CA: avis favorable, suivant l'avis favorable du CF. La structuration du Master MEF a été précisée depuis, avec un nouvel avis positif du CF.

Le décret est encore en attente. Les personnels devraient intégrer l'ESPE automatiquement, s'ils le souhaitent, sans quoi ils seront reclassés dans d'autres services de l'UL.



CR CT UNSA 27 juin 2013



Contre: 4

Abstention: **5 UNSA**

Pour: 1

**Résultat: Avis défavorable**

**L'UNSA a décidé de s'abstenir sur un avis demandé pour la forme et sans présentation détaillée et argumenté d'une création dès 2013.**

### **Point 3 : Modification de l'annexe 5 du Règlement Intérieur (RI) de l'UL, "Liste et composition des pôles scientifiques"**

Rattachement de PERSEUS au pôle CLCS.

Pour: 10

**Résultat: Avis favorable à l'unanimité**

### **Point 4 : Modification du RI du pôle CLCS**

Rattachement de PERSEUS au pôle CLCS.

Pour: 10

**Résultat: Avis favorable à l'unanimité**

### **Point 5 : Modification du RI du collégium Technologie**

O. Thibier présente le projet de modification. Le collégium a décliné plusieurs modifications proposées par la Présidence, et a voté plusieurs modifications qui ne sont pas portées par la Présidence, quelques-unes sont présentées comme étant en contradiction avec la réglementation (Code de l'Education, décret UL), notamment les compétences en RH. Avec la version initiale, 3 versions sont donc à l'étude au CT...

**Un vote indicatif unanime rejette la proposition du collégium.**

Le CT conseille de reconsulter le collégium sur ce RI, pour obtenir un vote de ce Conseil de collégium sur un texte revu à la lumière des observations de la Présidence et du Comité Technique. Comme il n'y a pas d'urgence, le président indique que ce point sera retiré de l'ordre du jour du prochain CA

### **Point 6 : Reconfiguration de composantes et collégiums**

La reconfiguration liée à la création de l'UFR LI est retirée (en attente de l'avis de collégium).

Sur ce point qui fait débat, le VP CA fait observer que les conseils et composantes se sont prononcés sur les reconfigurations dont ils font l'objet (Certaines reconfigurations sont d'ailleurs reportées dans cette attente).

Ces reconfigurations ont déjà été actées dans le RI rédigé pendant l'Administration provisoire.

Le Président avance que cela ne changera rien aux interactions scientifiques déjà engagées entre les composantes. Ce sera de plus bénéfique en termes de moyens (Art à Metz est très sous encadré). Un souci de lisibilité a guidé la proposition de la Présidence, qui anticipe une évolution lisible dans les communications du ministère (structuration des établissements en 5 filières disciplinaires majeures).

Le VP CA indique que ces départements sont déjà dans le collégium prévu dans le RI, il ne s'agit plus à ce jour que de déterminer l'UFR d'accueil. Si non des étudiants pourraient être inscrits en ALL alors qu'ils sont en SHS. Les diplômes manqueraient de lisibilité nationale ce qui serait un handicap.

L'UNSA demande pourquoi les STAPS sont absents de cette proposition. Le VP du CA répond que cette modification n'est pas encore aboutie, comme pour la PACES. Le Président précise que les



CR CT UNSA 27 juin 2013

STAPS en particulier peuvent être logiquement rattachés aux collègiums SHS, Santé, Sciences et Technique...

L'UNSA demande quels sont les effectifs de ALL et de SHS, les deux collègiums qui posent question. Ils sont respectivement de 7600 (avec Art) et 5800 étudiants.

L'UNSA demande si l'hypothèse d'un seul collègium ALL+SHS a été formulée. Le Président indique qu'elle a été rejetée par les CA des ex-établissements. Une fusion n'est pas prévue à moyen terme; en revanche des UFR miroirs Nancy/Metz peuvent être mises en place.

Concernant NUFC-SCFC, le statut hors collègium de ces anciens Services Communs reste à définir.

Une OS demande si une UFR (LI: Langues Internationales), prévue dans ce tableau, peut exister sans délivrer de diplôme? Le Président indique que LI pourra délivrer un DU. Le FLE sera également à intégrer dans LI.

Contre: 4

Abstention: 6 dont 5 Unsa

**Résultat: Avis défavorable**

**L'UNSA prend acte des arguments formulés par la présidence mais regrette qu'un consensus fort n'ait pas été trouvé pour donner tout ces chances à ce projet d'aboutir dans de bonnes conditions. La scission Metz/Nancy évidente (art et musicologie) ne faisant qu'amplifier ces craintes.**

### **Point 7 : Modification des statuts de la Faculté de Pharmacie**

O. Thibier présente le projet de modification. La représentation des étudiants a été révisée (à effectifs constants). Les statuts intègrent aussi le nouveau statut d'Hospitalo-universitaire. Un certain nombre de prérogatives en découlent art 3 et 19 par exemple.

L'Unsa remarque que seulement 3 sièges sur 37 sont accordés aux BIATSS dans ce Conseil ce qui est faible par rapport aux autres statuts. Le Président répond que ce chiffre n'a pas été modifié.

Pour: 6 dont 5 Unsa

Contre: 4

**Résultat: Avis favorable**

### **Point 8 Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques (CRCT)**

Le Président indique que le nombre de semestres proposé au titre des CRCT pour 2013-2014 (30 semestres) est identique à celui accordé en 2012-2013.

Pour: 10

**Résultat: Avis favorable à l'unanimité**

### **Point 9 : Règlement de gestion (RG) des personnels chercheurs et enseignants contractuels**

La VP Moyens rappelle que le GT a mené son travail dans le double objectif de la reconnaissance du travail, mais du maintien de l'attractivité de la titularisation.

2 catégories de contractuels ont été calquées sur des statuts de fonctionnaires: chercheur (rapproché de Chargé de recherche au CNRS); professeur (rapproché de Professeur certifié = PRCE). La volonté est de ne pas créer un statut d'Enseignant-Chercheur contractuel, les Enseignants-Chercheurs ayant vocation à occuper des postes de titulaires à l'Université.



CR CT UNSA 27 juin 2013

Une OS pointe le risque de contrats en pointillés (périodes successives de contrat et de chômage), établis en fonction des besoins et au détriment des agents contractuels; la CCPANT ne doit-elle pas examiner ces recrutements? Le Président indique que ces contrats répondent à des remplacements ponctuels ou des actions de formation ponctuelles, ne nécessitant pas par nature des contrats d'un an. Poser des conditions trop contraignantes nuirait à la souplesse des recrutements. La VP Moyens rappelle que réglementairement ces contractuels doivent justifier d'un emploi principal. Le DGS ajoute que concernant les droits de ces contractuels, un contrat allant de septembre à juin est requalifié par les tribunaux pour une période septembre-août (donc à l'avantage de l'agent).

Une OS questionne le nombre d'heures maximal fixé dans ce RG. Le DRH indique que les nouveaux contrats sont plafonnés à 384h, les contrats antérieurs (certains permettant jusqu'à 586h) baisseront progressivement à ce chiffre sur une période transitoire de 3 ans.

Suite à la question d'une OS, le DGS indique qu'il est inutile de préciser le périmètre des missions confiées aux enseignants, celles-ci étant des missions d'enseignement et non d'autres (administratives...). L'intitulé du contrat est Enseignant et de plus, la valeur de 384h correspond au PRCE.

Pour: 10

**Résultat: Avis favorable à l'unanimité**

### **Point 10 : La SATT Grand Est (information)**

Le Président rappelle que la création des SATT (Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies) est une volonté du gouvernement, assortie de moyens de l'Etat. La triple mission de ces structures est la détection d'innovations dans les laboratoires, la maturation de solutions, la valorisation du portefeuille de brevets des établissements.

A terme les universités sans SATT devront contractualiser avec des SATT proches pour mener ces missions.

L'UL actionnaire avec d'autres de la SATT Grand Est a posé l'exigence d'un site lorrain de la SATT. Des personnels UL seront transférés à la SATT: il a été exigé qu'ils puissent candidater aux mêmes conditions que les autres personnels de la société déjà existante.

3 possibilités de transfert de personnel sont identifiées: mise à disposition de fonctionnaires (l'employeur reste l'UL); détachement de maximum 2 fois 3 ans (l'agent est rémunéré par la SATT, mais peut revenir sur un poste UL pendant ce délai); recrutement direct en CDI par la SATT.

Les fonctions confiées à la SATT ne seront pas maintenues à l'UL. (Seule une équipe de juristes restera à l'UL.) La sous-direction de la Valorisation sera impactée.

Des moyens plus importants seront concentrés dans ces structures, en particulier pour la maturation qui échappera alors aux universités voire aux grands organismes de recherche.

La création de la SATT est attendue pour fin septembre. L'avis de recrutement du PDG est paru le 25 juin.

L'Unsa fait observer que les SHS sont totalement absentes du périmètre affiché pour cette SATT. Le Président répond que la valorisation des SHS reste un objectif, et qu'elle doit être développée. Pour l'instant dans l'UL (mais il faudra trouver les moyens), mais nous sommes en attente de la création de la SATT pour pouvoir la faire évoluer.

### **Point 11 : Journée de carence en Moselle (information)**

Vu en Question diverse.



CR CT UNSA 27 juin 2013

### **Point 12 : Suivi des avis du CT (information)**

Une OS fait remarquer que quel que soit l'avis du CT, l'avis du CA est systématiquement favorable aux propositions soutenues par l'équipe présidentielle

Le Président indique que les membres du CA sont libres de leur vote et que la majorité peut être plus ou moins large.

### **Point 13 : Questions diverses**

Une OS pose la question du devenir du site de Bar-le-Duc (IUFM).

Le Président affiche le souhait du maintien des 4 sites à l'IUFM; mais soumet cette position au maintien d'une activité le justifiant.

L'UNSA soulève le problème des personnels de laboratoires (pôles scientifiques) encore élus dans les conseils d'UFR (Collégium). Le DGS constate que jusqu'à la réception par le personnel d'un avis de rattachement au laboratoire, ils sont encore rattachés aux UFR. Tout cela devrait être régularisé d'ici janvier 2014. Ils peuvent donc continuer à siéger.

La séance est levée à 18h45, l'ordre du jour étant épuisé.